

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Droit pénal et science criminelle FOAD</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<p><b>En Master 1</b>, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p> <p><b>En master 2:</b>  <b>L'étudiant en formation initiale doit :</b>  - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines.  Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.  - Soit réaliser un mémoire de recherche</p> <p><b>L'apprenant en reprise d'étude doit:</b>  - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.  - Soit réaliser un mémoire de recherche,  - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.</p>		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . <b>En Master 1</b> , les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



MASTER 2		DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES							Session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles FOAD							Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
<b>UE</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>UE1 - Enseignements fondamentaux</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	25					CT (Contrôle terminal)	Écrit	2 X 5h00	l'UE1 est évaluée par deux épreuves écrite sur deux matières choisies par l'équipe pédagogique d'une durée de 5h par matière
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial	15								
Matière	ANNUEL	Droit de la peine	15								
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	25								
<b>UE</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>UE2 - Enseignements complémentaires</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Droit pénal international	10					CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2,3,4 seront évaluées par un grand oral commun.
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'Union européenne	10								
Matière	ANNUEL	Droit pénal et CEDH	10								
Matière	ANNUEL	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	10								
Matière	ANNUEL	Systèmes répressifs de droit comparé	10								
Matière	ANNUEL	Doctrines et philosophie pénales	10								
Matière	ANNUEL	Droit pénal constitutionnel	10								
<b>UE</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>UE3 - Enseignements spécialisés</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Droit pénal et données personnelles	10					CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2,3,4 seront évaluées par un grand oral commun.
Matière	ANNUEL	Droit pénal des affaires	10								
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	10								
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'environnement	10								
Matière	ANNUEL	Cybercriminalité	10								
<b>UE</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>UE4 - Pratique professionnelle</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de la défense	5					CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2,3,4 seront évaluées par un grand oral commun.
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	5								
Matière	ANNUEL	Pratique du juge : JI, chambre de l'instruction, JLD Juridictions de jugements	5								
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines	10								
Matière	ANNUEL	Pratique pénitentiaire	5								
<b>UE</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>UES - Voie professionnelle / voie recherche</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Rapport de stage (durée minimale du stage 6 semaines)				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	Rapport de stage	
Matière	ANNUEL	Mémoire - rédaction soutenance				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
	<b>ANNUEL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>60</b>	<b>60</b>						